Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D02-DE

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 12 janvier 2022

Délibération n°2/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi cinq janvier, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 janvier deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL

Titulaires excusés :
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10				9	9		

Objet : Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D02-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°015/2021 concernant le dépôt d'un dossier LEADER pour des actions de communication et d'évènementiels ;

Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier poursuit son projet de valorisation et d'accueil du public ;
Considérant l'importance de mettre en place un programme d'animations annuel et un plan de communication pour 2021 ;

Le Président propose d'accueillir au sein du SEAT un stagiaire en gestion de projets culturels, idéalement avec un niveau d'études équivalent à un Master, afin de suivre la mise en place des évènements et des projets d'animations.
Il explique que cette dépense (« charges de personnel et frais assimilés ») ne bénéficie pas d'une demande de subvention LEADER pour cette année.

Le Président présente les missions proposées dans le cadre de ce stage et précise que la date d'acceuil dans la structure est fixée à avril 2022.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à ***l'unanimité*** :

- **D'autoriser** le Président à recruter un stagiaire en gestion de projets culturels pour une durée de 6 mois afin de mettre en place le programme d'animations annuel, de participer à l'organisation de l'événement « Ecopolys – Edition 2022 » et à la mise en œuvre du plan de communication et au programme d'animation ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES
S.E.A.T.
MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ